NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/236
19 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 17 MARS 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de rappeler que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1084 (1996) en date du 27 novembre 1996, m'avait demandé de poursuivre mes efforts auprès du Gouvernement marocain et du Front POLISARIO afin de trouver comment surmonter les obstacles qui empêchent la mise en oeuvre du Plan de règlement au Sahara occidental.

Comme je l'ai indiqué dans le rapport intermédiaire qu'avait demandé le Conseil et que j'ai présenté le 27 février 1997 (S/1997/166), la négociation reste dans l'impasse. Je me propose donc d'analyser au plus près tous les éléments qui font obstacle à l'application du Plan de règlement. C'est pourquoi j'ai décidé, aux fins du paragraphe 17 de mon rapport, de demander à M. James Baker III, qui sera mon Envoyé personnel, de m'aider à apprécier la situation et de me présenter des recommandations. Considérant le calendrier dans lequel s'inscrit l'actuel mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), j'espère que M. Baker pourra se rendre bientôt dans la région pour y tenir des entretiens exploratoires.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces précisions à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

97-07522 (F) 190397 190397